

FAUBOURG CHARTRAIN – VENDOME (41)

Atelier citoyen n°2 du 30 novembre 2021

Objet : Compte-rendu Date : 01.10.2021

Le second atelier citoyen s'est tenu le mardi 30 novembre et a réuni une trentaine de participants. Il a été l'occasion de poursuivre les réflexions sur le futur aménagement du Faubourg Chartrain amorcé lors du premier atelier¹, en se concentrant cette fois-ci sur la composition des espaces publics.

En amont de l'atelier de travail, l'équipe a présenté l'avancée du projet aux habitants présents et a notamment montré les différentes hypothèses d'aménagement pour le faubourg en explicitant les avantages et inconvénients de chaque propositions². Les participants se sont montrés davantage favorables à la troisième et quatrième hypothèse d'aménagement et ont approuvé la mise en sens unique de la rue (à condition de ne pas favoriser/élargir un trottoir au détriment de l'autre).

Par la suite, les habitants ont pu réfléchir collectivement à la composition des espaces publics en situant le long du faubourg³ et au sein des deux bandes de stationnement (dites « servicielles ») – rive est et ouest, les éléments suivants : les arrêts-minutes, les places de stationnement, les places de stationnement PMR, les parkings vélo, les espaces plantés (petits et grands sujets) les espaces de repos (de type banc) et les terrasses pour les différents commerces présents.

Dans l'ensemble, les habitants présents ont initié l'exercice par la mise en place des espaces plantés, puis ils ont organisé et placé les autres éléments en fonction de l'emplacement de ces derniers. La nature des commerces présents a aussi fortement structuré les échanges et les propositions.

Ainsi, les participants ont placé les arrêts-minutes à proximité des commerces du quotidien (boulangerie, boucherie, fleuriste...) et les parking vélo à proximité des commerces les plus attractifs.

Un point de vigilance a été posé concernant les places de stationnement PMR, dont le nombre de trois (proposé par l'équipe de projet) semble inférieur à la demande réelle.

Ils ont notamment tenu à ne pas installer les bancs à proximité des voitures, (en circulation et en stationnement), et de préférer une installation à proximité des espaces plantés.

Les habitants ont émis le souhait de structurer les espaces attenants à l'ancien théatre Ronsard par la mise en place de mobilier urbain, de jeux et potentiellement d'équipements sportifs. En revanche, ils ont proposé une densité arborée sur Rochambelles.

¹ Et consacré à la répartition et à la hiérarchisation des futurs aménagements du Faubourg Chartrain.

² Voir la rubrique « Mon avis » sur <u>www.kozey.fr</u> pour retrouver ces éléments

³ Sur un plan du faubourg à l'échelle 1/50.

Enfin, les commerçants présents à l'atelier ont noté leur difficile préférence entre des places de stationnements à proximité de leurs commerces et la mise en place d'espaces plantés ou d'aménités qui amélioreraient l'attractivité de leur établissement.

En outre, à l'échelle du faubourg, les habitants ont placé⁴ :

- 19 emplacements de plantations
- 4 terrasses
- 4 parkings vélos
- 3 places de stationnement PMR
- 17 arrêts-minutes

Les espaces laissés libres correspondent aux places de stationnement bleu. Cela représente donc un total de 38 places de stationnement bleu. Additionnées aux arrêts minutes, cela représente un total de 55 places de stationnement disponibles sur le faubourg, soit un déficit de 19 places par rapport à l'existant (qui s'élève aujourd'hui à 75 places de stationnement bleu). Ces 19 places seront reconstituées sur le parking Victor Hugo qui est amené à être restructuré (avec un gain d'environ 20 places).

L'équipe de projet intègre ces éléments à la réflexion portant sur les différents scénarios d'aménagement, et retrouvera les habitants lors du second semestre 2022 pour la restitution du projet et de la concertation. Le groupe élu des 7 citoyens seront associés à la suite du travail et à la restitution finale.

⁴ Sur les 97 emplacements disponibles, étaient déjà placées : les places de livraison (au nombre de 4), les places réservées aux convoyeurs (2 places) et à la police nationale (3 places).